

OFFRE DE DEUX BOURSES DOCTORALES
« Soutien à l'excellence pour la recherche doctorale en cybersécurité »

L'UQO souhaite appuyer le développement et le rayonnement des personnes doctorantes en cybersécurité. En 2022-2023, deux bourses de 15 000\$ seront octroyées à des personnes doctorantes de l'UQO. Ces bourses ont pour but d'encourager les efforts des jeunes chercheurs et chercheuses de la relève dans le domaine.

1. ÉLIGIBILITÉ

Ce concours est ouvert à toutes les personnes doctorantes dont le thème de recherche s'inscrit dans le champ de la cybersécurité. Il n'y a pas de restriction quant à la discipline, au programme d'étude, ou au niveau d'avancement dans le programme doctoral. Les personnes étudiantes doivent être inscrites à temps plein dans un programme de l'UQO.

2. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit contenir :

- Un relevé de notes récent et complet ainsi qu'un exemplaire du CV académique
- Une lettre de la personne candidate expliquant les grandes orientations de son programme de recherche et sa contribution à l'avancement des connaissances en cybersécurité (maximum 1 000 mots).
- Une lettre de la personne qui supervise la thèse, confirmant que celle-ci porte effectivement sur un des différents domaines de la cybersécurité et précisant pourquoi cette candidature devrait être retenue (maximum 1 000 mots).
- Une confirmation d'inscription au sein d'un programme de l'UQO.

Note : les personnes qui recevront cette bourse doivent accepter que l'UQO utilise leur photo et leur nom à des fins de promotion.

3. PROCESSUS D'OCTROI

Un comité d'examen des candidatures sera organisé par le DRC. Celui-ci fera connaître ses décisions aux personnes candidates d'ici le 16 janvier prochain. Les décisions prises seront sans appel.

Les dossiers doivent être transmis par courriel au Décanat de la recherche et de la création
(decanatrech@uqo.ca) au plus tard le **19 décembre 2022, à 9h**.